

# SÉANCE DU 15 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le **quinze avril**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **RAOUL Raymond**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quatorze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2016.

**PRÉSENTS : Raymond RAOUL, Marie-Claudine SALESSE, Sébastien MEILHAC, Jean-Paul PEYROUX, Nathalie ROUGE, Janine POUJADE, Sabrina LACHAUD, Stéphane TAILLARDAS, David TURCAN, Luc GARDARIN, Dominique BASSALER.**

**ABSENTS : Eugénie BOURDET-GENDRE, Michel FARGES, Jean-Michel FAURE, excusés.**

Monsieur Sébastien MEILHAC a été élu secrétaire.

**o-O-o**

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du projet de compte-rendu de la séance du 22 mars 2016 a été expédié aux conseillers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 mars 2016.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Assainissement collectif,**
- **Délégués titulaires et suppléants – SICRA d'Argentat.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

**o-O-o**

## N°2016/35

**Objet : Clôture du budget  
du C.C.A.S. d'Albussac.**

Monsieur le Maire rappelle la décision 2015/85 prise en séance du 26 octobre 2015 concernant la clôture du budget du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) d'Albussac à la date du 31 décembre 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ confirme la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale d'Albussac à la date du 31 décembre 2015,
- ✓ décide l'intégration des résultats de ce dernier au budget principal de la façon suivante :

Dissolution budget (source) : 207 CCAS Albussac				
Intégration budget (cible) : 206 Albussac				
Balances de sortie		Résultats cumulés à reprendre au budget cible année 2016		
Budget source	Budget cible			
Résultats de clôture année 2015	Résultats de clôture année 2015			
SI	SI - 99.958,74 €	SI - 99.958,74 €	001	- 99.958,74 €
SF 171,68 €	SF 198.005,27 €	SF 198.176,95 €	002	122.468,22 €
			Rar Dep	25.691,00 €
			Rar Rec	14.568,00 €
			1068	111.081,74 €

- ✓ charge le Maire de signer les documents correspondant à cette décision.

**o-O-o**

## N°2016/36

**Objet : Taux d'imposition des  
taxes directes locales pour 2016.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal « l'état de notification des taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales », état n°1259 COM(1). Il propose un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- fixe le montant du **produit fiscal « attendu » pour 2016** à la somme de **197.918 €**,
- fixe le **coefficient de variation proportionnelle à 1,000000**,
- confirme les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :
  - **taxe d'habitation : 9,88%**
  - **taxe foncière (bâti) : 15,13%**
  - **taxe foncière (non bâti) : 100,34%**
- charge le Maire de signer les documents correspondant à cette décision.

o-O-o

**N°2016/37****Objet : Demandes de subvention 2016.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des demandes de subventions 2016 parvenues en mairie accompagnées d'un dossier complet (rapport d'activités, compte de résultat 2015 et budget 2016). Il propose d'attribuer les montants suivants :

ADAPEIC Brive	15,00
Assoc. des Paralysés de France	20,00
FAL	20,00
Ligue contre le cancer	20,00
ODCV	20,00
Bleuet de France ONAC	50,00
Prévention Routière	25,00
Assoc. Française sclérosés en plaque	20,00
Rugby SPAUR Argentat	60,00
Fil des Aidants	30,00
Œuvre pupilles orphelins sapeurs-pompiers	40,00
ADIL	50,00
Assoc. Départementale PEP	20,00
Donneurs de sang bénévoles	20,00
Collectif associations albussacoises	200,00
USFV	500,00
Assoc Familles Rurales Albussac	180,00
Comice Agricole Argentat	220,00
Amis de la BDP	30,00
Banque Alimentaire	30,00
Assoc. Les Amis de la Franche Valeine	510,00

*A la question de Mme Sabrina Lachaud concernant les différences de montant attribué aux associations albussacoises, M. le Maire indique que leurs besoins et leur nombre d'adhérents sont différents.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- confirme l'attribution de subventions aux associations suivant la liste ci-dessus,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

**N°2016/38****Objet : Budget primitif 2016 –  
Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2016 concernant le Budget principal. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	692.199,00	605.104,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		87.095,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>692.199,00</b>	<b>692.199,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	116.087,00	227.169,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	25.691,00	14.568,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	99.959,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>241.737,00</b>	<b>241.737,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

*Aux questions de M. Luc Gardarin sur la réalisation du feu d'artifice et des illuminations de Noël, M. le Maire indique que ces derniers seront, à priori, effectués en 2016, à condition qu'aucun imprévu ne vienne perturber la prévision budgétaire.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2016 du budget principal.**

**o-O-o**

### **N°2016/39**

**Objet : Budget primitif 2016 – Service de l'eau**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2016 concernant le Budget du service de l'eau. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	172.781,00	81.210,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		91.571,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>172.781,00</b>	<b>172.781,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	132.181,00	62.454,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		69.727,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		<b>132.181,00</b>	<b>132.181,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2016 du service de l'eau.**

**o-O-o**

**N°2016/40**

**Objet : Budget primitif 2016 –  
Service de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2016 concernant le Budget du service de l'assainissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	58.090,00	29.993,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		28.097,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		<b>58.090,00</b>	<b>58.090,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	58.270,00	12.341,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	5.292,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		51.221,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		<b>63.562,00</b>	<b>63.562,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2016 du service de l'assainissement.**

**o-O-o**

**N°2016/41****Objet : Budget primitif 2016 –  
Budget du Lotissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2016 concernant le Budget du Lotissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	183.856,00	183.856,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>183.856,00</b>	<b>183.856,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	135.675,00	161.434,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	25.759,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>161.434,00</b>	<b>161.434,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2016 du budget du Lotissement.**

**o-O-o**

**N°2016/42****Objet : Recrutement d'un agent saisonnier.****Le conseil municipal,**

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2° alinéa, considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien du fleurissement et le nettoyage des lieux publics durant la période estivale, sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

**décide**

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **8 semaines** allant du **lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2016 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **16 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 (indice majoré 316) ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2° alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

- Le maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**o-O-o**

**N°2016/43**

**Objet : Recrutement d'un agent saisonnier.**

**Le conseil municipal,**  
vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa,  
considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien et le nettoyage de la nouvelle salle polyvalente durant la période de démarrage,  
sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

**décide**

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **2 mois** allant du **2 mai 2016 au 30 juin 2016 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **4 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

- Le maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**o-O-o**

**N°2016/44**

**Objet : Assainissement collectif - Facturation.**

Monsieur le Maire détaille les décisions prises en séances des 26 mars 1999 et 14 juin 2001 concernant la facturation de l'assainissement collectif. Il rappelle qu'en application du décret n°67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, le Conseil Municipal peut, dans le cas où le captage privé concerne les besoins domestiques, calculer un forfait en fonction du nombre de personnes vivant au foyer de l'utilisateur (sachant que le forfait de consommation annuelle par personne est fixé en fonction de la consommation moyenne des habitants de la commune et doit être compris entre 15 et 40 m<sup>3</sup>).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Gonçalves Marinho qui souhaite une révision du forfait actuellement fixé à 34 m<sup>3</sup> par personne et par an : après vérification de la moyenne annuelle sur la consommation 2015 de 64 familles albussacoises, le chiffre exact s'élève à 33,39 m<sup>3</sup>/habitant/an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- confirme le forfait de consommation annuelle fixé à 34 m<sup>3</sup>/personne/an pour les captages privés concernant les besoins domestiques,

- charge le Maire de suggérer à M. et Mme Gonçalves Marinho la pose d'un compteur sur leur installation privée, afin de permettre un calcul précis du volume d'eaux usées rejetées dans le réseau d'assainissement collectif,
- charge le Maire de signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**o-O-o**

**N°2016/45**

**Objet : Election des délégués au SICRA d'Argentat.**

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211.8 ;

Vu les statuts du SICRA fixant le nombre et la répartition des sièges soit :

- Commune dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants : 3 délégués disposant de 1 voix chacun,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur « tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal à l'exception des agents employés par le syndicat » pour représenter la commune au sein du SICRA.

Ont été élus à bulletin secret pour représenter la commune d'ALBUSSAC :

**TITULAIRES :**

Madame SALESSE Marie-Claudine  
née le 27.08.1961

Ceaux 19150 Lagarde Enval

Madame LACHAUD Sabrina  
née le 23.10.1978

Bernicou 19380 Albussac  
courriel : sabrinalachaud@orange.fr

Monsieur TAILLARDAS Stéphane  
né le 21.05.1975

Malmaury 19380 Albussac  
courriel : celinestephanna@orange.fr

**SUPLÉANTS :**

Monsieur RAOUL Raymond  
né le 07.01.1935

Laumond 19380 Albussac

Madame BOURDET Eugénie  
née le 02.05.1982

Bernicou 19380 Albussac  
courriel : eugenie\_bourdet@yahoo.fr

Madame ROUGE Nathalie  
née le 05.01.1971

Malbuisson 19380 Albussac  
courriel : nathalie154@gmail.com

**La présente délibération annule et remplace la délibération n°2014/10 du 4 avril 2014 ayant même objet.**

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

Monsieur le Maire résume la dernière entrevue réunissant les maires, les services du SDIS et les pompiers concernant l'avenir du Centre de Secours d'Argentat (réhabilitation de l'existant ou construction nouvelle) : aucune décision n'est prise pour l'instant. Il indique également qu'une visite sur place du terrain envisagé pour le projet de construction, a été effectuée.

Monsieur Sébastien Meilhac donne des informations sur le projet de Maison de Santé à Argentat : il rappelle qu'au minimum 2 médecins doivent signer l'engagement d'installation dans les futurs locaux pour que le projet se poursuive.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 heures 15.**

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :